

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 17 mars 2025

18 h 30

Centre des Congrès d'Epinal
Salle de Conférence
7, avenue de Saint-Dié - 88000 EPINAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 2 décembre 2024.

1 - Communication de décisions

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Caisse d'Épargne Grand Est Europe pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 € avec un taux ESTER flooré de 0,65 %.

- Avec la Banque Postale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2.000.000 € avec un taux ESTER de 1,020 %.

⇒ A la réalisation d'emprunts :

- Avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alsace Vosges pour un emprunt d'un montant de 770.000 € destiné à financer les investissements 2024 sur le budget Locations Commerciales avec un taux fixe de 4 % pour une durée de 20 ans.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec les Sociétés MASIELEC, THOCKLER, PIERSON ENERGIES, R2E et ENGIE SOLUTIONS pour des travaux énergétiques réalisés dans le cadre de la démarche « L'Efficacité Énergétique Autofinancée » pour l'amélioration du système de chauffage des complexes sportifs de Charmes, Charmois l'Orgueilleux, Chavelot, Padoux, Thaon les Vosges, Uxegney et Vincey pour un montant total de 41.615,70 € HT.

- Avec la Société VEVS (Vosges Énergies Vertes) pour la pose de panneaux photovoltaïques à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant total de 39.300 € HT.
- Avec la Société SADE pour la réalisation d'un regard de sectorisation AEP secteur des Hauts à Bellefontaine pour un montant de 19.768,96 € HT.
- Avec la Société ANTEA GROUP pour une étude d'incidence hydrologique sur le puits alluvial de l'eau Blanche de Chavelot pour un montant de 4.950 € HT.
- Avec la Société GALLOIS pour l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux d'aménagement du centre technique communautaire d'Uxegney pour un montant de 5.692,28 € HT.
- Avec la Société MANGEOLLE pour le remplacement des anciennes menuiseries à simple vitrage par des menuiseries à double vitrage au stade Marc Mougel à Padoux pour un montant de 7.499,14 € HT.
- Avec l'Association CLUSTER IMAGE INNOVATION ET NUMERIQUE GRAND EST (CINESTIC) pour la réalisation d'une mission d'accompagnement pour le développement du Pôle#Image pour un montant de 39.000 € TTC.
- Avec la Société DIEHL METERING pour l'achat de compteurs pour les Communes de Raon aux Bois et Essegney pour un montant de 5.475 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour les campagnes de prélèvements 24h pour la recherche de micropolluants sur les réseaux de collecte d'Epinal et Thaon les Vosges pour un montant de 8.572,89 € HT.
- Avec l'entreprise RAY pour l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable et de raccordement au réseau d'assainissement impasse Ponscarme à Epinal pour un montant en plus-value de + 12.982,50 € HT portant le nouveau montant du marché à 100.531,30 € HT.
- Avec les entreprises BONINI et STPI pour des travaux de construction des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de La Verrerie de Portieux pour un montant total de 1.988.746 € HT.
- Avec la Société FADY LAURENT ET FILS pour la reprise de branchement eau, 72 allée des Frênes à Arches pour un montant de 4.364,10 € HT.
- Avec la Société FADY LAURENT ET FILS pour des travaux de branchement eau rue du Maquis de Grandrupt à La Vôge les Bains pour un montant de 4.358,33 € HT.
- Avec la Société FADY LAURENT ET FILS pour des travaux de branchement eau pour la chaufferie bois à La Vôge les Bains pour un montant de 12.460,81 € HT.
- Avec la Société FADY LAURENT ET FILS pour des travaux de branchement d'eau et pose de boîte de branchement pour assainissement rue du Fort à Pouxieux pour un montant de 4.179,78 € HT.

- Avec la Société APAVE IC LORRAINE EPINAL pour l'avenant n°1 au marché pour la SPS des travaux de rénovation de la Faculté de Droit d'Epinal pour un montant en plus-value de + 2.849 € HT portant le nouveau montant du marché à 8.449 € HT.
- Avec le Bureau VERITAS pour la mise en accessibilité du théâtre d'Epinal pour un montant de 4.650 € HT.
- Avec les entreprises MENUISERIE HOUILLON, CPIS et GILLES THOCKLER pour des avenants aux marchés de travaux de rénovation du centre technique à Uxegney pour un montant en plus-value de + 4.689,58 € HT portant le nouveau montant du marché à 41.497,20 € HT.
- Avec la Société VEOLIA pour des travaux de raccordement, chantier rue de Lorraine à Thaon les Vosges pour un montant de 4.496,96 € HT.
- Avec la Société UGAP pour l'achat d'un véhicule utilitaire « Renault Master » d'un montant de 31.103,77 € HT.
- Avec le cabinet d'études GEOTEC pour l'étude géotechnique préalable à la construction de la maison du football à Epinal pour un montant de 3.820 € HT.
- Avec MESDAMES ISABELLE CHARAUDEAU, LAURA ERBES, CELINE COURROY et MESSIEURS CHARLES PIERRON et JULIEN FREYMUTH et L'ASSOCIATION LES FAUNES pour des devis et contrats d'engagement pour des classes de maître et ateliers dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire Gautier-d'Epinal pour un montant total de 2.950 €.
- Avec les entreprises MPM EQUIPEMENT et ORA AUDIOLIGHT pour l'amélioration de l'éclairage du Théâtre de La Rotonde à Thaon les Vosges pour un montant total de 118.049,29 € HT.
- Avec la Société SYNERGIE MAINTENANCE pour un contrat de maintenance pour l'ensemble du matériel électroménager installé à la crèche Pôle Petite Enfance d'Epinal pour une durée de 1 an pour un montant annuel de 582,75 € HT.
- Avec la Société VEOLIA EAU pour une convention de prestation pour l'assistance à l'exploitation des installations de collecte et de traitement des eaux usées du secteur Sud pour une durée de 1 an pour un montant semestriel de 22.366 € HT.
- Avec la Société VEOLIA pour des travaux de raccordement sur conduite rue de Lorraine à Thaon les Vosges pour un montant de 4.454,06 € HT.
- Avec les entreprises TDE, FERRY CHARPENTE, SPIE NETWORKS et MAGILINE pour des travaux d'aménagement de la base de loisirs de La Chapelle aux Bois : ombrière photovoltaïque, chauffage et étanchéité de la piscine pour un montant total de 219.565,94 € HT.
- Avec la Société ARKETEAM pour une mission d'accompagnement pour la revue des processus RH pour un montant de 11.100 € HT.
- Avec la Société VEOLIA EAU pour une convention de prestation pour l'entretien du service public de distribution d'eau potable du secteur Sud pour une durée de 1 an pour d'un montant annuel de 3.000 € HT.

- Avec la Société INERA pour les contrôles extérieurs sur travaux d'assainissement à La Verrerie de Portieux d'un montant de 37.946,30 € HT.
- Avec la Société MARCHAL JEAN-FRANCOIS pour la fourniture et la pose d'adhésif pour la signalétique de la nouvelle annexe du Conservatoire Gautier-d'Epinal, avenue du Général de Gaulle à Epinal pour un montant global de 1.600 € HT.
- Avec la Société ENEDIS pour le raccordement au réseau public d'électricité du nouvel Auditorium de La Louvière à Epinal pour un montant de 27.774 € HT.
- Avec le cabinet BTP CONSULTANTS pour une mission de contrôle technique pour la réhabilitation du complexe sportif Sayer à Thaon-les-Vosges pour un montant de 5.275 € HT.
- Avec la Société STELLANTIS EUROPE S.P.A PEUGEOT pour la location d'un véhicule de type 3008 Hybrid pour une durée de 48 mois ou 80000 km, maintenance incluse et perte financière pour un loyer mensuel de 414,13 € HT.
- Avec la Société BERGER-LEVRAULT pour la souscription à la solution Mon portail RH pour une durée de 3 ans pour un montant total de 21.065 € HT
- Avec la Société TRUSTTEAM pour le renouvellement du contrat de service Infogérance informatique pour la bmi, pour une durée d'un an pour un montant annuel de 812,91 € HT.
- Avec la Société PEDUZZI TP pour des travaux de création d'un giratoire sur la RD166A pour un montant de 441.243,48 € HT.
- Avec la Société TRUSTTEAM pour le renouvellement de la maintenance du serveur Ucopia de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour une durée d'un an pour un montant annuel de 1.479 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour un diagnostic permanent du système d'assainissement de la station d'épuration de Golbey pour l'année 2024 pour un montant de 11.775,63 € HT.
- Avec la Société BONINI pour des travaux de dévoiement provisoire de la conduite d'eau RD32 sur la Commune de Essegney pour un montant de 6.950 € HT.
- Avec le groupement AMPLITUDE TC pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de transport public urbain de voyageurs pour un audit sur les différents modes de gestion possibles concernant le réseau de transport intercommunautaire et l'accompagnement dans la procédure de passation d'une délégation de service public pour un montant de 140.706 € HT.
- Avec la Société AGORA PLUS pour le renouvellement du contrat de maintenance concernant le progiciel de la petite enfance d'une durée de 3 ans pour un coût annuel de 4.650 € HT.
- Avec l'entreprise IMAEE pour la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre dans le cadre du raccordement des bâtiments communautaires au réseau de chaleur urbain à Thaon-les-Vosges d'un montant de 34.200 € HT.

- Avec le cabinet d'architecture SARL VOSGES ARCHITECTURE pour la création des loges dans la tribune d'honneur du stade Sayer à Thaon-les-Vosges pour un montant de 14.700 € HT.
- Avec les entreprises TETRA et EUROVIA pour le renforcement de la voirie au droit du n°7 rue des Capucins pour un montant total de 13.468 € HT.
- Avec les entreprises ID VERDE et NGE PAYSAGES pour la plantation patrimoniale et résiliente le long de la Véloroute Voie Bleue pour un montant maximum de 175.000 € HT.
- Avec LA SOCIETE L'ALSACIENNE DE RESTAURATION pour l'actualisation des tarifs des prix de repas en Maternelle et en Crèche avec une augmentation de 0,80 % applicable au 1^{er} janvier 2025.
- Avec la Société DEST pour le remplacement de têtes de compteurs à Hadol, Dounoux, Uriménil, Darnieulles et Raon aux Bois d'un montant total de 16.062 € HT.
- Avec la Société Germain TP Fontainerie pour une intervention à la suite d'une fuite sur la Commune de Savigny d'un montant de 5.350 € HT.
- Avec la Société ACERE pour l'avenant n°1 au marché public de maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise aux normes et d'accessibilité au complexe sportif Sayer de Thaon les Vosges pour un montant en plus-value de + 26.564,20 € HT portant le nouveau montant du marché à 86.364,20 € HT.
- Avec les Sociétés ETIENNE, MAZZUCCO CONSTRUCTION, VANNSON, METALLERIE GERARD, VOSGES PLATRERIE, OVA, MENUISERIE HOUILLON, BATY ELEC, PATRICK ROUSSEL-ETS JEAN GERARD, ROBEY PERE ET FILS et REPERE SIGNALITIQUE pour des travaux de construction d'un poste de secours au Domaine des Lacs à Thaon les Vosges pour un montant total de 181.822,72 € HT.
- Avec la Société INERA pour des contrôles extérieurs sur les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable à Chavelot pour un montant de 6.710 € HT.
- Avec la TDE TRAVAUX PUBLICS pour des travaux d'assainissement rue du Mont à Morville pour un montant de 12.329,28 € HT.
- Avec la Société PRO OCCASION RAYONNAGE pour le rayonnage du Centre Technique à Uxegney pour un montant de 5.015,80 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour des travaux de mise en conformité des canaux de mesure des stations d'épuration de Uxegney, Nomexy et Vincey pour un montant total de 54.332,10 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour des travaux de sectorisation du système d'assainissement d'Epinal pour un montant de 16.631,89 € HT.
- Avec la Société ARCHIMED pour un contrat de modernisation du portail des médiathèques du réseau de lecture publique pour un montant total de 7.917,50 € HT.

⇒ **A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles et de matériel du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit des l'Associations « la Bandabera », « Concours Artistique d'Epinal » et « Concours International de Piano d'Epinal ».
- Pour la location d'un piano à queue dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Epinal pour un montant de 730 € HT.
- Pour des conventions d'occupation précaire pour des locaux situés à l'Hôtel d'Entreprises - Parc d'activités de Reffye à Epinal au profit des Sociétés Paul CLEMENT et DAVID NETO FRANCE, et de la Fédération MFR des Territoires Haut-Marnais et Vosgiens d'une durée de 24 mois pour un montant annuel total des loyers de 31.106,28 € HT.
- Pour une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux situés quai Jean Moulin à Neufchâteau par France Travail au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour l'activité des clauses d'insertion.
- Pour des conventions d'occupation précaire pour des locaux situés à la Pépinière d'Entreprises - Parc d'activités de Reffye à Epinal au profit des hébergés : Associations et Sociétés VOSJ'INNOVE, DELPHIN FRANCE, QUALIPRO SERVICE, MC AMENAGEMENT, CFAI-API, CEVOFIL, ACCORSI JONATHAN, MN PROJECT, IMPEC HOUSE, ATELIER DU PROTOTYPAGE, R2E, UGECAM NORD EST, PROMAJE, MEDI-DESTOCK et SOCOTEC GESTION pour un montant total des loyers (charges comprises) de 148.938 € HT.
- Pour une convention d'occupation précaire pour des locaux situés au Quai Alpha Pôle#Image à Epinal au profit de l'Association Cluster Image Innovation et Numérique Grand Est (CINESTIC) d'une durée d'un an pour un forfait mensuel de 90 € HT concernant les charges.
- Pour une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du bâtiment hébergeant la Crèche "Sucre d'Orge" de Pouxoux au profit de l'Association "Sucre d'Orge".
- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local du Centre Social Léo Lagrange dans le cadre de l'accompagnement des assistants maternels, des familles et des enfants accueillis par l'animatrice de Relais Petite Enfance.
- Pour des conventions d'occupation précaire pour des locaux situés à la Pépinière d'Entreprises - Parc d'activités de Reffye à Epinal au profit des Sociétés UGECAM NORD EST, SOCOTEC et PROMAJE pour une durée de 23 mois pour des loyers annuels d'un montant total de 8.160,72 € HT.
- Pour une convention d'occupation temporaire d'une parcelle d'une superficie de 3.795 m² sur la Commune de Charmois l'Orgueilleux par la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 moyennant une redevance annuelle révisable de 341,55 €.

- Pour des baux commerciaux de courte durée pour des locaux situés au Xylopôle à Chavelot au profit des Sociétés PICTURA INNOVATION, IMAEE et FIBEX SERVICES pour une durée d'un an pour des loyers mensuels d'un montant total de 2.753,73 € HT.

⇒ **A la création et modification de régies :**

- Pour la création d'une régie de recettes auprès du service Natur'O.

- Pour la modification de la régie de recettes de l'Ecole Intercommunale de Musique de Thaon les Vosges visant à modifier le montant de l'encaisse courante et de l'encaisse consolidée.

⇒ **A la sollicitation de subventions :**

- Auprès du Centre Hospitalier de Ravenel dans le cadre de l'action « repérer les situations à risques à tous les âges » du Projet Territorial de Santé Mentale des Vosges.

- Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour :

- Favoriser la libération des émotions de l'enfant à destination de la Crèche Premier Pas de Golbey par l'intermédiaire de séances de médiation animale, de yoga et d'initiation à la musique ;
- Une matinée bien-être dans le cadre de la Journée Nationale des Assistants Maternels à l'attention des assistants maternels des Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;
- Une formation à la démarche Snoezelen à destination du personnel de la Crèche Premiers Pas à Golbey et du Relais Petite Enfance dans le but d'aménager une salle à cet effet.

- Auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre des compétences relatives à l'action sociale et la politique de la ville pour la mise en œuvre du dispositif « Fonds de Participation des Habitants » pour un crédit complémentaire 2024 et pour l'année 2025.

- Auprès du Département des Vosges, de la Région Grand Est, de l'Etat et du FNCCR pour un audit en vue de réaliser des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux suivants :

- Mairie et école maternelle de Les Forges ;
- Ecole maternelle et élémentaire, et, centre d'accueil et de loisirs de La Vôge les Bains ;
- Mairie et logements, et, école élémentaire de Portieux ;
- Ecole maternelle et élémentaire de Uxegney ;
- Ecole maternelle et élémentaire de Chavelot.

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges pour le déploiement de la radio relève des compteurs d'eau à Uriménil et Dounoux.

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges pour la mise aux normes du système d'assainissement collectif à Deyvillers.

⇒ **A l'adhésion et renouvellement d'adhésion à des associations :**

- Auprès de l'Association Initiative Vosges Centre Ouest pour un montant de 1.000 € pour l'année 2024.

- Auprès des Associations des Bibliothécaires de France, pour la coopération des professionnels de l'information musicale, des ludothèques françaises et Images en bibliothèques pour un montant total de 575 €.

⇒ **A la constitution de partie-civile :**

- Suite à la dégradation d'un poteau d'arrêt de bus urbain "Olima" situé à Chantraine par un accident de la route le 13 octobre 2024 avec un coût de remplacement du mobilier de 2.454,01 € TTC.

⇒ **Décision budgétaire modificative :**

- A été procédé, sur l'exercice 2024, sur le budget général et budget annexe Locations Commerciales, à des virements de crédits entre chapitres budgétaires, dont les dépenses et les recettes s'auto-équilibrent, comme le permet l'instruction budgétaire M57.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière d'affaires générales, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La convention de mutualisation de services du Domaine des Lacs, du Gymnase Bernard JUTEAU et de la salle ronde et des salles annexes de La Rotonde et extérieurs avec la Ville de Thaon-les-Vosges.

- Le plan de financement relatif à l'opération de la construction du Nouvel Auditorium de La Louvière à Epinal.

⇒ **En matière de groupement de commande :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes avec les Communautés de Communes de Mirecourt-Dompaire et de la Région de Rambervillers pour des prestations « Mon Accompagnateur Rénov' » inhérentes au futur Pacte Territorial France Rénov' et a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

⇒ En matière d'affaires financières, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Le versement de la participation pour l'exercice 2024 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine pour un montant total de 880.000 €.
- Le versement de la participation pour l'exercice 2024 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain pour un montant total de 88.260 €.
- La demande d'adhésion du Groupement Syndical Forestier du Massif des Jumeaux au sein du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges.

⇒ En matière de développement économique, le Bureau Communautaire a approuvé :

- les lauréats du concours d'idée à la création d'entreprises 2024 pour les 4 catégories de prix.
- la signature d'un bail commercial avec la SARL OUFTEI KITCHEN pour le bâtiment « ex-tri postal » sis ZA Xertipôle à Xertigny intégrant une option d'achat.

⇒ En matière de cessions de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :

- La cession de la parcelle cadastrée AL 1024 d'environ 1.349 m² sise Zone INOVA 3000 à Thaon les Vosges, au profit de la Société POLYDECOUPE France au prix de 12 €/m² soit environ 16.188 € HT.
- La cession d'une emprise modifiée d'une surface d'environ 136.478 m² à provenir des parcelles cadastrées AA191, AA194, AB131 et AB132, sis Zone d'Activité Epinal-Nomexy, au profit de la Société SAS SIFL (Maison Thiriet) dans le cadre de son projet logistique et a donné agrément à la SEBL Grand Est.

⇒ En matière d'affaires culturelles, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Le dépôt de dossier de demandes de subvention, auprès du Département, de l'Etat et de la Région, pour mener à bien le projet culturel porté par Scènes Vosges.
- Les conventions pour des interventions d'initiation à la musique avec mise à disposition de personnel du conservatoire avec la Commune de Xertigny et l'Association « La Balnéenne, Harmonie du Val de Vôge ».

⇒ En matière d'eau et d'assainissement, le Bureau Communautaire a approuvé :

- L'adhésion de la Commune de Belmont-les-Darney au sein du Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.
- L'adhésion des Communes de Belrupt et Harol au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts Faucilles.

- Avec Monsieur et Madame PERRIN, l'acquisition d'une parcelle, située sur l'emprise et l'accès à la station de traitement d'eau potable du Pranzieux à Raon aux Bois, d'une surface totale d'environ 428 m² à provenir des parcelles cadastrées D1653, D1655, D1658 et D1661 sise le Pranzieux à Raon aux Bois pour un montant de 1 € HT par m² soit 428 € HT et a approuvé une constitution d'une servitude de passage sur cette parcelle au profit de Monsieur et Madame PERRIN.

⇒ **En matière de petite enfance :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé le calendrier de fermeture 2025 pour les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants gérés en régie.

⇒ **En matière de tourisme, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Les conventions de fauchage et de débroussaillage des sites du Port de Thaon les Vosges et de la halte fluviale de Charmois l'Orgueilleux.

- Un protocole d'indemnisation, avec Voies Navigables de France, fixant le montant dû par Voies Navigables de France à la Communauté d'Agglomération d'Epinal à hauteur de 2.207,77 € TTC au titre des dégâts occasionnés lors des travaux de restauration du barrage du réservoir de Bouzey.

⇒ **En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- L'instauration du dispositif « bonus attractivité » au profit des directeurs, professionnels des crèches et assistants maternels de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- Une convention de prestations de service du pôle carrière-instances paritaires, avec le Centre de Gestion des Vosges, afin de recourir à leur expertise dans l'instruction des dossiers de retraite des agents de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- L'indemnisation des congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail en raison de la maladie, de motifs tirés de l'intérêt du service ou du décès de l'agent (quel que soit son statut).

- La mise à jour du cadre indemnitaire visant à instaurer une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (cadre d'emploi de garde-champêtre) et une indemnité de nuit.

- Une convention de prestations de service pour des missions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail avec le Centre de Gestion des Vosges.

- La révision de la rémunération horaire des bateliers à 17,50 € de l'heure en raison de l'expérience et aptitudes requises pour assurer ses missions.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 - Protocole transactionnel

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver un protocole transactionnel relatif au dédommagement du préjudice subi par Monsieur Patrick ANDREOLI lors de la réalisation des travaux du réseau d'eaux pluviales place Stein à Epinal en juillet 2024.

3 - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

MARCHÉS PUBLICS

4 - Vélos à assistance électrique en libre-service

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'acquisition de matériels nécessaires à l'exploitation et au développement du service de vélos à assistance électrique en libre-service, à l'échelle de l'agglomération.

5 - Fourniture de produits et matériels d'entretien

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la fourniture de produits et matériels d'entretien, passé par la Centrale d'achat de la Communauté d'agglomération d'Epinal.

6 - Accord-cadre multi attributaires pour la fourniture d'électricité

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'accord-cadre multi attributaires relatif à la fourniture d'électricité et services associés pour les différents points de livraison de la Communauté d'agglomération d'Epinal, de La Souris Verte et de l'Office de tourisme d'Epinal et de sa région.

AFFAIRES FINANCIÈRES

7 - Débat d'Orientation Budgétaire

Le Conseil Communautaire est appelé à tenir un débat sur les orientations générales du budget 2025, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.

8 - Ouvertures anticipées de crédits

Le Conseil Communautaire est appelé à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par ouverture anticipée de crédits de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2025.

9 - Tarifs de produits dérivés « Epinal la belle image »

Le Conseil Communautaire est appelé à fixer les tarifs de prix de vente de produits dérivés « Epinal la belle image ».

10 - Tarifs de produits dérivés « Base Natur'O »

Le Conseil Communautaire est appelé à fixer les tarifs de prix de vente de produits dérivés « Base Natur'O ».

11 - Adhésion à l'AFIGESE

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'adhésion 2025 à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales.

12 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement de fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 12/1 - Commune de Aydoilles ;
- 12/2 - Commune de Darnieulles ;
- 12/3 - Commune de Domèvre sur Avière ;
- 12/4 - Commune de Dompierre ;
- 12/5 - Commune de Le Clerjus ;
- 12/6 - Commune de Portieux ;
- 12/7 - Commune de Sanchey ;
- 12/8 - Commune de Villoncourt.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

13 - Aides Economiques

13/1 - Aide économique au profit de la SARL LE CHAUDRON

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une aide à la location d'un montant de 115 €/mois pour une période maximum de 23 mois, correspondant à un taux de 20 % sur une base de dépenses éligibles de 576 € HT/mois au profit de la SARL LE CHAUDRON sise à LA CHAPELLE-AUX-BOIS.

13/2 - Aide économique au profit de la SARL AUBERGE PONT DU CONEY

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'ajustement de l'aide à la location d'un montant de 240 €/mois à 166 €/mois correspondant à un taux de 20 % sur une nouvelle base de dépenses éligibles de 830 € HT/mois, pour la période restante de la convention initiale soit 11 mois, au profit de la SARL AUBERGE PONT DU CONEY sise à FONTENOY-LE-CHATEAU.

13/3 - Aide économique au profit de la SARL LE PONT DES FEES

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver versement d'une aide à la location d'un montant de 190 €/mois pour une période maximum de 23 mois, correspondant à un taux de 20 % sur une base de dépenses éligibles de 950 € HT/mois au profit de la SARL LE PONT DES FEES sise à LES VOIVRES.

14 - Pépinière et Hôtel d'entreprises

14/1 - Demande d'agrément préfectoral pour la domiciliation d'entreprises

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la reprise de l'activité de domiciliation d'entreprises au sein de la pépinière d'entreprises de Reffye par la Communauté d'Agglomération d'Epinal et à solliciter un agrément préfectoral de domiciliation d'entreprises auprès de la Préfecture des Vosges.

14/2 - Reprise des dépôts de garantie des hébergés de la pépinière d'entreprises

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la reprise des conventions d'occupation précaire des hébergés de la pépinière d'entreprises et à approuver la reprise des dépôts de garantie des hébergés qui seront versés par la SA EGD à la Communauté d'Agglomération d'Epinal, cette dernière étant en charge de procéder à leur reversement déduction éventuelle des dégâts constatés aux hébergés, conformément à l'état nominatif annexé à la présente.

15 - Tarifs des équipements économiques

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les tarifs de location, de charges et des services des équipements économiques à savoir la Pépinière et Hôtel d'Entreprises et la Boîte.

MOBILITES

16 - Commission de Délégation de Service Public

Le Conseil Communautaire est appelé à élire des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public de transport urbain, 5 représentants titulaires et leurs suppléants appelés à siéger de la Commission de délégation du Service Public de transport urbain de voyageurs qui sera amenée à donner son avis sur le projet d'avenant de l'actuel contrat.

17 - Solde Keolis 2023

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le solde 2023 dû à la Société KEOLIS et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser ce solde à la Société KEOLIS.

18 - Festival Rues et Cies 2025

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec la Ville d'Epinal, une convention de partenariat pour la prise en charge de la campagne d'affichage de l'édition 2025 du Festival Rues et Cies sur quatre bus du réseau de transport de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

19 - Adhésion à l'Association Réseau Vélo et Marche

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'adhésion à l'Association Réseau Vélo et Marche pour un montant de 2.830 € HT pour l'année 2025.

20 - Convention AOT2

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le renouvellement des conventions de délégation de la compétence transport scolaire avec les AOT2 (Charmes, Les Voivres, Xertigny) pour l'année scolaire 2025/2026.

21 - Avenant n°3 - Marché de transport Imagine, lignes de territoire

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°3 au marché de transport « Imagine, ligne de territoire » visant à formaliser les aspects techniques et financiers des modifications apportées à l'organisation des lignes et horaires.

HABITAT

22 - Programme Local de l'Habitat 2020-2025

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le bilan triennal du Plan Local de l'Habitat portant sur la période 2020-2022 et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à poursuivre les actions engagées du Plan Local de l'Habitat 2020-2025, dans la perspective de sa révision pour la période 2026-2031.

23 - Opération de Revitalisation de Territoire

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, dite « chapeau », de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ainsi que la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de la Ville de Thaon-les-Vosges.

24 - PIG Pacte Territorial

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention PIG Pacte Territorial France Rénov', en lien avec l'Agence Nationale de l'Habitat et en partenariat avec les Communautés de Communes de Mirecourt-Dompaire et de la Région de Rambervillers.

DEVELOPPEMENT DURABLE

25 - Rapports d'activités SICOVAD et SICOTRAL

Le Conseil Communautaire est appelé à prendre acte des rapports d'activités, pour l'exercice 2023, des syndicats de déchets couvrant le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal : SICOVAD et SICOTRAL.

EQUIPEMENTS CULTURELS

26 - Réseau de Lecture Publique

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention en faveur de l'Association Valentin Haüy qui redéfinit les modalités administratives, techniques et financières relatives au partenariat entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et l'Association, afin d'élargir le partenariat au réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

27 - Médiathèque de Golbey

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la troisième et dernière tranche du programme de constitution des fonds de la Médiathèque de Golbey, prévoyant l'octroi d'une subvention d'investissement à hauteur de 50 % (43.500 €) au titre de la DGD Bibliothèques.

28 - Leg à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal

Le Conseil Communautaire est appelé à accepter le leg de Madame Jeanne CRESSANGES à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal.

29 - La Souris Verte

Le Conseil Communautaire est appelé à autoriser Monsieur le Président du Conseil d'Administration de La Souris Verte à présider les jurys de pré-sélection et de sélection pour le recrutement du Directeur, ou de la Directrice, de la régie autonome personnalisée La Souris Verte et à nommer le Directeur, ou la Directrice, de la régie autonome personnalisée La Souris Verte, suite à la procédure de recrutement régie par le décret ministériel N°2017-432 du 28 mars 2017.

30 - CRD et EIM - Tarifs 2025/2026

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les tarifs 2025/2026 pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Épinal et l'École Intercommunale de Musique de Thaon-Les-Vosges.

31 - Scènes Vosges - Tarifs 2025/2026

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les tarifs 2025/2026 pour Scènes Vosges.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

32 - Convention d'objectifs et de moyens avec le Club GESN - Canoë-Kayak

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec le Club GESN (Golbey-Epinal-Saint Nabord) - Canoë-Kayak, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2025/2026/2027 relative aux activités sur le site Natur'O.

EAU ET ASSAINISSEMENT

33 - Délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Fontenoy le Château pour les travaux d'eau potable et eaux pluviales urbaines dans le cadre des travaux d'aménagement rue de la Chenale et chemin de la Creuse.

34 - Fonds de concours

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec la Commune de Châtel sur Moselle, un fonds de concours au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour des travaux relevant de la compétence « Eaux pluviales urbaines » dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux du centre bourg.

COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE

35 - Prolongation du tarif solidaire à l'intention des « primo arrivants » et « déplacés »

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la prolongation du tarif solidaire d'un euro, par séance, aux piscines communautaires, patinoire intercommunale d'Epinal, réseau de lecture publique au bénéfice des « primo-arrivants » et « déplacés » jusqu'au 31 décembre 2025 et l'élargissement de ce dispositif aux personnes déboutées, en attente de décision de la protection internationale et ne bénéficiant pas du droit commun.

36 - Portage de repas à domicile

36/1 - Portage de repas à domicile - Association du Pays de La Vôge

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec l'Association Intercommunale de Développement Local « Pays de la Vôge », le renouvellement de la convention relative au service de portage de repas à domicile pour 2025 sur les Communes du Pays de la Vôge.

36/2 - Ex-Communauté de Communes Epinal Est Développement

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec la Société « l'Alsacienne de restauration », la révision du prix du repas relative au portage de repas à domicile sur les Communes de l'ex-Communauté de Communes Epinal Est Développement à compter du 1^{er} janvier 2025.

37 - Convention de mise à disposition d'un animateur jeunesse

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver une convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en tant qu'animateur « Jeunesse » dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs (accueil périscolaire et cantine) à la Commune de Fontenoy le Château, ainsi que les prix appliqués à cette mise à disposition.

38 - Stratégie d'inclusion numérique « France numérique ensemble »

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la démarche France Numérique Ensemble (FNE) portée par le Département et à participer à la réalisation de sa feuille de route pour atteindre les nombreux enjeux relatifs à l'inclusion numérique sur le territoire des Vosges et dans le prolongement de la stratégie numérique responsable de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

39 - Questions diverses